



©DR

2026

SID' AHMED LEMJEYID – MAROC (SAHARA OCCIDENTAL)

Défenseur de l'environnement Sahraoui et président du CSPRON, le Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental.

Sid' Ahmed Lemjeyid est un prisonnier politique et un défenseur sahraoui des droits humains et de l'environnement, né en 1959. Il est le président du Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental (CSPRON), une organisation engagée dans la protection et la gestion des ressources naturelles de cette région riche en phosphates, en ressources halieutiques et en ressources en eau.

Le Sahara occidental est un territoire contesté, dont le statut politique est à l'origine d'un conflit qui dure depuis des décennies, opposant principalement le Maroc, qui considère le Sahara occidental comme une partie intégrante de son territoire, et le Front Polisario, représentant du peuple sahraoui. Ce conflit a des répercussions non seulement politiques, mais également sur les droits humains et la gestion des ressources naturelles dans la région. Dans ce contexte, le CSPRON joue un rôle essentiel en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des ressources naturelles en période de conflit. L'organisation milite pour une gestion durable et équitable de ces ressources, tout en tenant compte des droits des populations locales, notamment ceux du peuple sahraoui.

Sid' Ahmed a activement participé à plusieurs manifestations en faveur de l'indépendance du Sahara occidental, mettant en avant les enjeux environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles. Sa première

arrestation a eu lieu en 1999 à El Aaiun, où il a été emprisonné pour avoir participé à des manifestations pacifiques réclamant des droits fondamentaux pour le peuple sahraoui. Cette arrestation a été marquée par des violences policières et un manque de procédure judiciaire équitable.

En 2005, il a de nouveau été arrêté, cette fois pour avoir organisé des manifestations pacifiques et pour avoir pris la parole sur des questions de droits humains. Son arrestation a engendré une vague de soutien international, soulevant des préoccupations quant à la répression des voix dissidentes au Sahara occidental.

L'événement marquant de son parcours est lié au camp de Gdeim Izik, établi en octobre 2010 par des Sahraouis souhaitant exprimer leurs revendications sociales et politiques. Le 25 décembre 2010, Sid' Ahmed Lemjeyid a été interpellé par des policiers marocains en civil à El Aaiun. Après son arrestation, il a été transféré dans un lieu inconnu où il aurait subi des interrogatoires violents et des actes de torture. D'après ses avocats, ces interrogatoires, qui ont duré plusieurs jours, portaient principalement sur des questions politiques, sans référence directe au camp de Gdeim Izik, soulignant ainsi la volonté des autorités de briser toute forme de résistance.

Le 8 novembre 2010, une opération policière a été menée pour évacuer le camp de Gdeim Izik, attirant l'attention internationale et

provoquant des violences. Sid' Ahmed Lemjeyid soutient qu'il n'était pas présent dans le camp ce jour-là, affirmant qu'il l'avait seulement visité en tant que militant des droits humains pour interroger les gens sur leurs demandes et leurs souffrances.

Le 17 février 2013, un tribunal militaire marocain à Rabat l'a condamné à la réclusion à perpétuité. Cette peine a été confirmée par la Cour d'Appel de Salé le 19 juillet 2017. Le 16 septembre 2017, tous les membres du groupe de Gdeim Izik, dont Lemjeyid, ont été transférés dans différentes prisons à travers le Maroc.

Sid' Ahmed a été envoyé à la prison d'Ait Mellou, située à 600 km d'El Aaiun, éloignant ainsi les prisonniers de leurs familles et de leurs soutiens potentiels.

Il affirme avoir signé des aveux sous contrainte et a toujours nié avoir eu un lien avec le camp de Gdeim Izik, soulignant qu'il avait été arrêté en raison de son statut d'activiste sahraoui sensibilisant le public aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des ressources naturelles de cette région.

En novembre 2023, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a rendu un avis dans lequel il considère que l'emprisonnement des 18 Sahraouis qui composent le groupe de Gdeim Izik, dont Lemjeyid, n'est pas fondé sur une base

juridique et est contraire aux articles 3 et 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, constituant donc une détention arbitraire.

En cette nuit des Veilleurs 2026, l'ACAT-France réaffirme son opposition à la prison à perpétuité, une peine qui soulève des débats importants en matière de droits humains et qui est considérée comme contraire au droit à la réhabilitation et à la réintégration sociale des détenus. Les conventions internationales, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont le Maroc est partie, insistent sur le respect de la dignité humaine, même pour ceux qui ont commis des crimes

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui !

Ecrivez-lui !

Pour lui écrire :

ACAT-France
7 Rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT-France transmettra

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en arabe, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signature](#)